

— Dans l'hymne de matines de la fête de saint Jean de Kenty, prêtre polonais, nous lisons :

*O qui negasti nemini
Opem roganti, patrium
Regnum tueri postulant
Cives Poloni et exteri.*

— Cet appel à la protection de la Pologne comme royaume était vrai quand l'office fut composé (1767) ; mais en 1772 eut lieu le démembrement de la Pologne, et cette strophe de l'hymne est depuis lors l'expression d'un désir en contradiction avec ce qu'a réglé la diplomatie. Si la Russie, l'Autriche et la Prusse demandaient au Saint-Siège le retrait de cette strophe, je ne vois pas ce qu'on pourrait leur opposer.

Nous lisons dans l'hymne de laudes, composée par Urbain VIII en l'honneur de sainte Martine, ce passage :

*Armorum strepitus et fera praelia
In fines age Thracios.*

— Je crois que, sans l'aide de cette invocation d'Urbain VIII, on se bat assez en Macédoine et en Thrace ; et si la pensée du pape est claire : " reléguez les guerres le plus loin possible ", son amour pour la littérature ne l'a pas heureusement servi. La Thrace, les Balkans sont un foyer permanent de discordes et le nœud de la question d'Orient, et point n'est besoin de leur souhaiter la guerre.

— Dans les prières des Quarante-Heures qui se font à Rome par ordre de Clément XII, il y a un verset contre les Turcs et les hérétiques *qui in sua feritate confidunt*. Passé pour les hérétiques, mais il y a longtemps que l'Eglise n'a plus rien à craindre des Turcs. Ceux-ci veulent même à tout prix avoir un représentant auprès du Saint-Siège, et ce verset, vrai quand Clément XII en ordonnait l'insertion (1731), n'est plus aujourd'hui qu'un anachronisme historique.

— Rien de nouveau à Rome sur les affaires de France, mais du nouveau en France. La résistance des catholiques à l'inventaire n'était prévue ni à Rome, ni à Paris. Et si elle a réjoui le cœur en faisant voir que l'on savait encore en France se sacrifier pour les droits imprescriptibles de l'Eglise, elle a été une surprise pour